

Ville d'Allauch

Services à la personne

Afin de contribuer au bien-être des séniors et des personnes handicapées, de prévenir la perte de l'autonomie, de lutter contre l'isolement et de leur permettre de rester à leur domicile aussi longtemps que possible le C.C.A.S. d'Allauch propose des services diversifiés destinés à leur apporter un soutien quotidien.

Services à la Personne

Depuis la publication au journal officiel le 28 décembre 2015 de la loi « adaptation de la société au vieillissement », les « services à la personne » anciennement agréés sont réputés autorisés pour une durée de 15 ans à compter de la date de leur dernier agrément. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, le service « maintien à domicile » du C.C.A.S. d'Allauch relève du régime de l'autorisation, soumis au code de l'action sociale et des familles, il est dorénavant nommé S.A.A.D (Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile).

Ce service est constitué d'un secteur « maintien à domicile » et d'un secteur « prestations diverses ».



Service Maintien à Domicile

- › Assistance aux personnes âgées ou aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux (tâches ménagères de la vie quotidienne, entretien du logement et du linge, aide à la toilette, soins sommaires d'hygiène, surveillance, préparation et aide à la prise de repas), aide administrative ;
- › Assistance aux personnes handicapées ;
- › Garde malade, à l'exclusion des soins.

Ces prestations sont destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes handicapées quel que soit leur âge, et aux personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle à leur domicile (sortie d'hospitalisation).

Un plan d'aide individualisé est proposé en fonction des besoins identifiés et de l'aide financière accordée par les organismes payeurs (Caisse de Retraite, Conseil Départemental, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M), mutuelles ...).

- › Entretien de la maison et travaux ménagers.

Cette prestation s'adresse aux personnes qui ne bénéficient d'aucune prise en charge par un organisme financeur.

Prestations Diverses

- › Livraison de repas à domicile ;
- › Travaux de petit jardinage et petit bricolage *;
- › Accompagnements *;
- › Portage de livres ;
- › Téléassistance ;
- › Soins d'esthétique et coiffure à domicile.

Depuis 2015, le service « services à la

personne » du C.C.A.S. a obtenu la Charte Nationale Qualité pour la démarche continue d'amélioration de la qualité de ses services.

** selon la réglementation en vigueur ces prestations peuvent bénéficier d'une réduction et/ou d'un crédit d'impôt.*



CONTACT

MAIRIE D'ALLAUCH

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :
8h30 > 12h